

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUIN 2023 A 20H30 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

- I. Appel des présents, mention des excusés et procurations
- II. Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
- III. Approbation des Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal des 23 mai et 09 juin 2023
- IV. Le rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire
- V. Dossiers soumis à délibération
 - **Point 1** - Approbation d'une convention pré-opérationnelle concernant un appui en ingénierie pour le site du Refuge des Cheminots sis rue des Bains à Bourbonne les Bains
 - **Point 2** - Approbation du contrat de Délégation de Service Public du Tourisme et d'Attractivité Territoriale entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Publique Locale - Agence d'Attractivité de la Haute-Marne
 - **Point 3** - Décision modificative n°2 au Budget Principal au titre de l'année 2023
 - **Point 4** - Tarification de la taxe de séjour, applicable à partir de la saison 2024, sur le territoire de la Commune de Bourbonne les Bains
 - **Point 5** - Modification de la délibération n° DEL-2022-86 du 16 décembre 2022 portant approbation des tarifs municipaux au titre de l'année 2023
 - **Point 6** - Approbation d'un remboursement à l'agent communal chargé de la gestion du Musée de Bourbonne les Bains pour des achats de matériels
 - **Point 7** - Approbation de la convention-cadre - Programme Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire
 - **Point 8** - Approbation du projet d'un City Park sur la Commune de Bourbonne les Bains et choix du lieu
 - **Point 9** - Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'un City Park sur la Commune de Bourbonne les Bains
 - **Point 10** - Approbation d'un remboursement à un logeur de la Commune de Bourbonne les Bains d'un trop perçu concernant le recouvrement de la taxe de séjour de l'année 2022

- **Point 11** - Adoption du rapport du Délégué de Service Public du Casino de Bourbonne les Bains - Exercice 2021-2022
- **Point 12** - Adoption du rapport du Délégué de Service Public des Thermes de Bourbonne les Bains - Exercice 2022
- **Point 13** - Approbation d'un remboursement à un prestataire concernant ses frais de déplacement suite à des conférences au Musée de la Commune de Bourbonne les Bains
- **Point 14** - Approbation du lancement de la campagne de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation à Bourbonne les Bains
- **Point 15** - Approbation de la convention de partenariat « Accompagnement des Commerces en Centralité Rurale (ACCOR) » entre la Région Grand-Est, la Communauté de Communes des Savoir-Faire et les Communes de Bourbonne les Bains, Fayl-Billot, Chalindrey
- **Point 16** - Modification du tableau des effectifs
- **Point 17** - Prise en charge des frais de transports des élèves de l'École Maternelle au Parc de la Bannière

VI. Informations diverses

VII. Questions diverses

A Bourbonne les Bains, le 23 juin 2023

Le Maire,




Monsieur André NOÏROT